

Affiché en Mairie le	13 Octobre 2023
Mis en ligne sur www.trouville.fr	13 Octobre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE TROUVILLE-SUR-MER

Séance du Jeudi 12 Octobre 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES

FG/MV
2023-1403

L'an deux mil vingt-trois, le Jeudi 12 Octobre à dix-sept heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 6 Octobre 2023, et sous la présidence de Madame Sylvie de Gaetano, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique et retransmise sur le site internet de la Ville.

Conseillers en exercice : 27 - Quorum : 14 – Présents : 21 - Représentés : 5 – Absent : 1

ETAIENT PRESENTS : Mme Sylvie de Gaetano, Maire ; Mme Delphine Pando, M. Guy Legrix, Mme Martine Guillon, Mme Catherine Vatier, M. David Revert, Mme Isabelle Drong, M. Lionel Bottin, M. Maxime Aguillé, M. Pascal Simon, Mme Adèle Grand-Brodeur, M. Jacques Taque, Mme Jeannine Outin, M. Stéphane Sabathier, M. Hervé Huchet, Mme Rébecca Babilotte, Mme Stéphanie Fresnais, M. Michel Thomasson, Mme Claude Barsotti, Mme Eléonore de la Grandière, Mme Fabienne Rubin.

ETAIENT REPRESENTES : M. Didier Quenouille (pouvoir à Mme le Maire), M. Patrice Brière (pouvoir à Mme Vatier), Mme Julie Mulac (pouvoir à M. Legrix), Mme Dominique Vignesoult (pouvoir à Mme Guillon), M. Jean-Eudes d'Achon (pouvoir à Mme Fresnais)

ETAIT ABSENT : M. Jean-Pierre Deval.

Le Conseil Municipal désigne Delphine Pando comme Secrétaire de séance.

.....

	<p>Désignation d'un(e) Secrétaire de séance et pouvoirs</p> <p>Le conseil municipal désigne Mme Delphine Pando comme Secrétaire de séance. 5 pouvoirs ont été remis.</p>
	<p>Inscription des questions orales</p> <p>1 question déposée par Mme Dominique Vignesoult.</p> <p>Cette question a été vue en fin de séance.</p>

<p>2023/165 Adopté à l'unanimité</p>	<p>Information au Conseil Municipal sur des décisions prises par le Maire en vertu de délégations données par le Conseil Municipal</p> <p>Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des décisions prises en vertu des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Aucune observation n'a été formulée.</p>
	<p style="text-align: right;">Commande Publique Rapporteur : Mme le Maire</p>
<p>2023/166 Adopté à la majorité</p> <p>- Votes Contre : 5 (Mme Fresnais, Mme Barsotti, M. d'Achon (pouvoir), Mme de la Grandière, Mme Rubin</p> <p>- Abstentions : 2 Mme Babilotte, M. Thomasson</p>	<p>1. Attribution du marché de travaux de réaménagement du Boulevard Fernand Moureaux et du giratoire d'entrée de ville – Autorisation de signer le marché</p> <p>- Autorisation a été donnée de signer le marché pour les travaux de réaménagement du boulevard Fernand Moureaux et du giratoire d'entrée de ville, ainsi que les pièces administratives s'y rapportant, avec l'entreprise EUROVIA BASSE NORMANDIE pour un montant estimatif de 2 957 811.65 € HT.</p>
<p>2023/167 Adopté à l'unanimité</p>	<p>2. Résiliation à titre conservatoire du contrat d'assurances dommages aux biens – Signature d'un avenant n°1 avec la société SMACL Assurances</p>
	<p style="text-align: right;">CCAS Rapporteurs : Mme le Maire - Mme Guillon</p>
<p>2023/168 Adopté à l'unanimité</p>	<p>3. Autorisation de signer une convention définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la Ville de Trouville-sur-Mer sur le patrimoine d'INOLYA</p>
<p>2023/169 Adopté à l'unanimité</p>	<p>4. Autorisation de signer une convention définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la Ville de Trouville-sur-Mer sur le patrimoine de PARTELIOS HABITAT</p>
<p>2023/170 Adopté à l'unanimité</p>	<p>5. Autorisation de signer une convention définissant les règles applicables aux réservations de logements sociaux relevant du contingent réservé par la Ville de Trouville-sur-Mer sur le patrimoine de CDC HABITAT SOCIAL</p>
	<p style="text-align: center;">L'ordre du jour est clos à 17h45</p>



Le Maire,
Vice-Présidente de la CCCCF,


Sylvie de GAETANO